RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00317
Numéro SIREN : 401 184 189
Nom ou dénomination : ABG CLIMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2021 sous le numéro de dépôt 16023

ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 37, avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET
401 184 189 RCS ANGERS

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 18 OCT. 2021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2021

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2021

DECISION PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice :

Origine :

☞ Résultat bénéficiaire de ..... 55.813,99 €

Affectation :
☞ au compte « Autres réserves » ..... 55.813,99 €
☞ Total ..... 55.813,99 €
==========

Rappel des dividendes distribués :

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES
2017/2018	Néant	
2018/2019	100.000 €	
2019/2020	100.000 €	

Pour copie certifiée conforme
La Présidence

oreco
EXPERTISE I AUDIT I CONSEIL

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

RCS ANGERS 401 184 189

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

--*-*-*-*

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

Certifié conforme
Jacques Biron

ABG CLIMATIQUE
SASU au capital de 100 000 €
37 avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET
Tél. 02 41 46 50 46
contact@abg-climatique.fr
Siret : 401 184 189 00033 - Ape : 4322A

ORECO CHOLET
5, rue de Chinon
49300 CHOLET
Tél. 02 41 71 23 49
S.A.S au capital de 200 000 €
R.C.S. Angers B 392 785 861 000 23

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

RCS ANGERS 401 184 189

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

--*-*-*-*

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

A l'associé unique de la société ABG CLIMATIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABG CLIMATIQUE, relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié l'évaluation ainsi que la réalité des stocks valorisés à la clôture de l'exercice audité. Les principes comptables relatifs aux stocks font l'objet d'une information appropriée dans le paragraphe « STOCKS ET EN COURS » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé :
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de Gestion.

Autres informations :
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion de la Présidente.

Responsabilités de la Présidente et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels
Il appartient à la Présidente d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Présidente d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

➢ Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

➢ Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

Rubriques	Montant
Total du bilan	3 447 644 €
Chiffre d'affaires	7 248 121 €
Résultat	55 814 €

Fait à Cholet, le 8 Septembre 2021,

POUR LA SAS ORECO CHOLET

Yannick BAUDRY
Commissaire aux Comptes

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

RCS ANGERS 401 184 189

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/03/2021 12			Exercice N-1 31/03/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	41 670	33 385	8 284	1 950	6 334	324.84
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	25 910	25 243	667	3 258	-2 591	-79.53
	Installations techniques, matériel et outillage	193 409	171 731	21 678	15 164	6 514	42.96
	Autres immobilisations corporelles	899 073	746 047	153 026	105 222	47 804	45.43
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	19 496		19 496	19 496		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	12 158		12 158	12 020	138	1.15
	Total II	1 191 715	976 407	215 309	157 110	58 199	37.04
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	176 869		176 869	223 916	-47 046	-21.01
	En-cours de production de biens	21 591		21 591		21 591	
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 438 682	27 729	1 410 953	1 143 484	267 469	23.39
	Autres créances	201 812		201 812	204 301	-2 489	-1.22
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	2 030		2 030	2 030		
	Disponibilités	1 366 658		1 366 658	925 097	441 562	47.73
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	52 421		52 421	36 502	15 919	43.61
	Total III	3 260 064	27 729	3 232 335	2 535 329	697 006	27.49
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 451 779	1 004 135	3 447 644	2 692 439	755 205	28.05

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 12 158
(3) Dont à plus d'un an

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/03/2021 12	Exercice N-1 31/03/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 040 625	1 015 775	24 850	2.45
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	55 814	124 850	-69 036	-55.30
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 206 439	1 250 625	-44 186	-3.53
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	52 240	40 466	11 774	29.10
	Provisions pour charges				
	Total III	52 240	40 466	11 774	29.10
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	833 082	47 745	785 336	NS
	Concours bancaires courants		1 716	-1 716	-100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	147 476	40 335	107 141	265.63
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	781 209	618 250	162 959	26.36
	Dettes fiscales et sociales	389 088	491 428	-102 340	-20.83
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	11 295	43 080	-31 785	-73.78
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	26 815	158 794	-131 979	-83.11
	Total IV	2 188 964	1 401 348	787 616	56.20
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 447 644	2 692 439	755 205	28.05
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 092 616	1 375 740		

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/03/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	8 843		8 843	10 211	-1 367	-13.39
Production vendue de services	7 239 278		7 239 278	7 420 572	-181 294	-2.44
Chiffre d'affaires NET	7 248 121		7 248 121	7 430 782	-182 661	-2.46
Production stockée			21 591	-13 749	35 340	257.04
Production immobilisée			1 054		1 054	
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			108 316	119 263	-10 947	-9.18
Autres produits			21 483	28	21 455	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			7 400 566	7 536 325	-135 759	-1.80
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 578 349	2 582 058	-3 709	-0.14
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			47 046	38 927	8 120	20.86
Autres achats et charges externes *			2 310 195	2 388 285	-78 090	-3.27
Impôts, taxes et versements assimilés			125 214	121 591	3 623	2.98
Salaires et traitements			1 400 639	1 342 717	57 921	4.31
Charges sociales			813 537	782 160	31 377	4.01
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			70 302	68 654	1 648	2.40
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				4 893	-4 893	-100.00
Dotations aux provisions			52 240	35 118	17 122	48.76
Autres charges			10 060	3 961	6 099	153.96
Total des Charges d'exploitation (II)			7 407 583	7 368 365	39 218	0.53
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-7 017	167 959	-174 977	-104.18
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2021 12	Exercice N-1 31/03/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	55 535	35 931	19 604	54.56
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	20 901	14 375	6 527	45.40
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	76 437	50 306	26 131	51.94
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 293	6 172	-4 879	-79.05
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 293	6 172	-4 879	-79.05
2. Résultat financier (V-VI)	75 144	44 134	31 009	70.26
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	68 126	212 093	-143 967	-67.88
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 105	941	164	17.43
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 400	4 200	-800	-19.05
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	4 505	5 141	-636	-12.37
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 890	6 340	1 550	24.45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	777		777	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	8 667	6 340	2 327	36.71
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-4 162	-1 199	-2 963	-247.13
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		31 080	-31 080	-100.00
Impôts sur les bénéfices (X)	8 150	54 964	-46 814	-85.17
Total des produits (I+III+V+VII)	7 481 507	7 591 771	-110 264	-1.45
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 425 693	7 466 921	-41 228	-0.55
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	55 814	124 850	-69 036	-55.30
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	49 333	49 230		
: Redevance de crédit bail immobilier				
(3) Dont produits concernant les entreprises liées				
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	969	5 707		

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

RCS ANGERS 401 184 189

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Les comptes annuels ont été établis selon les mêmes normes et les mêmes méthodes d'évaluation, conformes aux dispositions en vigueur résultant des arrêtés de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), que l'exercice précédent.
La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

Par conséquent, l'évènement Covid-19 et ses conséquences sur les comptes clos en 2021 constituent un fait significatif qui doit être mis en évidence. Néanmoins, les impacts au bilan et au compte de résultat doivent être comptabilisés sans être isolés sur une ligne ou une colonne particulière mais doivent faire l'objet d'une information spécifique dans l'annexe.

Pour cela, la société a retenu une approche ciblée pour exprimer les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Dans le cadre des mesures de soutien mises en place, la société a bénéficié :
- des mesures de chômage partiel entre le 17 mars et le 31 mai 2020.
- des reports d'échéances pour les emprunts Crédit Agricole avec 6 mensualités de prêt reportées en fin de contrat.
- du recours au prêt garantie par l'Etat (PGE) pour 700 k€.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus, en application du principe de continuité d'exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

Depuis le 01/04/2007, la société fait partie d'un groupe d'Intégration fiscale ayant pour périmètre :
- Société mère : SARL ABG FINANCES
- Société fille : SAS ABG CLIMATIQUE

La société a comptabilisé sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	53 295		8 923
Installations générales agencements aménagements des constructions	25 910		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	226 927		14 897
Installations générales agencements aménagements divers	452 285		46 882
Matériel de transport	456 703		248
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	106 200		58 191
TOTAL	1 268 024		120 217
Autres participations	19 496		
Prêts, autres immobilisations financières	12 020		138
TOTAL	31 516		138
TOTAL GENERAL	1 352 835		129 278

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		20 548	41 670	41 670
Installations générales agencements aménagements constr.			25 910	25 910
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		48 415	193 409	193 409
Installations générales agencements aménagements divers		123 162	376 005	376 005
Matériel de transport		60 529	396 421	396 421
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		37 744	126 647	126 647
TOTAL		269 850	1 118 392	1 118 392
Autres participations			19 496	19 496
Prêts, autres immobilisations financières			12 158	12 158
TOTAL			31 654	31 654
TOTAL GENERAL		290 398	1 191 715	1 191 715

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	51 345	2 589	20 548	33 385
Installations générales agencements aménagements constr.	22 652	2 591		25 243
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	211 763	7 606	47 638	171 731
Installations générales agencements aménagements divers	394 214	34 191	123 162	305 243
Matériel de transport	421 706	15 170	60 529	376 347
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	94 045	8 155	37 744	64 457
TOTAL	1 144 381	67 713	269 073	943 021
TOTAL GENERAL	1 195 725	70 302	289 621	976 407

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 589				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 591				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 606				
Instal.générales agenc.aménag.divers	34 191				
Matériel de transport	15 170				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 155				
TOTAL	67 713				
TOTAL GENERAL	70 302				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	35 118	37 855	35 118		37 855
Pertes sur marchés à terme	5 348	14 385	5 348		14 385
TOTAL	40 466	52 240	40 466		52 240

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	33 904		6 175		27 729
TOTAL	33 904		6 175		27 729
TOTAL GENERAL	74 370	52 240	46 641		79 969
Dont dotations et reprises d'exploitation		52 240	46 641		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 158	12 158	
Clients douteux ou litigieux	34 865	34 865	
Autres créances clients	1 403 817	1 403 817	
Taxe sur la valeur ajoutée	27 884	27 884	
Groupe et associés	88 961	88 961	
Débiteurs divers	84 967	84 967	
Charges constatées d'avance	52 421	52 421	
TOTAL	1 705 073	1 705 073	

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	700 000	700 000		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	133 082	36 734	85 474	10 874
Fournisseurs et comptes rattachés	781 209	781 209		
Personnel et comptes rattachés	745	745		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	122 889	122 889		
Taxe sur la valeur ajoutée	241 904	241 904		
Autres impôts taxes et assimilés	23 549	23 549		
Groupe et associés	147 476	147 476		
Autres dettes	11 295	11 295		
Produits constatés d'avance	26 815	26 815		
TOTAL	2 188 964	2 092 616	85 474	10 874
Emprunts souscrits en cours d'exercice	798 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 829			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	166.6667	600			600

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Brevets licences	Linéaire	1 à 3 ans
Installations techniques	Linéaire	1 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode du CMUP.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	28 815
Autres créances	74 072
Total	102 887

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	969
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 457
Dettes fiscales et sociales	21 538
Autres dettes	2 502
Total	54 467

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	52 421
Total	52 421
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	26 815
Total	26 815

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Auncune rémunération n'est alouée à une personne physique dirigeante de la SAS ABG CLIMATIQUE

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	19
Ouvriers	34
Total	56

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	1 293	76 437
Dont entreprises liées	969	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	59 976	13 204
Résultat exceptionnel (hors participation)	-4 162	-1 076
Résultat comptable (hors participation)	55 814	12 128

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 746
Intérêts non courus sur emprunts	1 746	
Total (1)		1 746

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				285 900	285 900
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				72 386	72 386
- dotations de l'exercice				40 616	40 616
Total				113 002	113 002
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				82 061	82 061
- exercice				46 784	46 784
Total				128 845	128 845
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				55 161	55 161
- entre 1 et 5 ans				124 547	124 547
Total				179 708	179 708
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				5 051	5 051
Total				5 051	5 051

SAS ABG CLIMATIQUE
49300 CHOLET

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

L'indemnité de départ en retraite des ouvriers est pris en charge par la caisse PROBTP.
Pour les Etam et les Cadres, suite à la signature d'un contrat du 1er mars 2012,
l'indemnité de départ en retraite est partiellement prise en charge par SMABTP.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- Effort construction	468
Total des allègements	468